



Janvier 2019

Mairie de Rollot

Tél | 03 22 78 28 47
Fax | 03 22 78 51 10
E-mail | mairierollot@orange.fr
Internet | <http://www.mairie-rollot.fr>

Ouverture au public

Lundi | De 17 h à 18 h
Jeudi | De 9 h à 11 h
Vendredi | De 17 h à 18 h

FLASH-INFO n° 51

(Erratum flash octobre n°50)

CEREMONIE DES VOEUX:

Le mot du Maire

En ce début d'année le Conseil Municipal et moi-même vous adressent leurs meilleurs vœux pour vous, votre famille et vos proches et vous convient à la cérémonie des vœux qui aura lieu :

SAMEDI 12 JANVIER 2019 à 17h30

SALLE DES FÊTES DE ROLLOT

Lors de la cérémonie vous seront présentés le bilan des travaux réalisés en 2018 ainsi que les différents projets municipaux pour l'année 2019.

Ce sera aussi l'occasion pour toutes et tous de se rencontrer et de partager un moment de convivialité.

C'était un de mes premiers souhaits que d'inviter l'ensemble de la population aux vœux du **MAIRE LA MUNICIPALITE** espère-vous y retrouver **NOMBREUX**
A Bientôt.

Votre Maire
Michel Choisy

LA MAIRIE VOUS INFORME :

- Un cahier de doléances est à la disposition à la Mairie depuis le 8 Décembre suite au mouvement des gilets jaunes. Chacun peut venir y noter ses attentes.
- A partir du 17 janvier et jusqu'au 16 février 2019 Recensement de la population.

Sécurité au niveau des écoles :

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions propres à assurer la sécurité des enfants et des usagers de la route lors de la sortie des classes.

Article 1 : Le stationnement de tous les véhicules motorisés ou non est interdit devant les écoles de la commune selon les lignes jaunes aux heures d'entrée et de sortie des classes soit de 8h à 8h30 et de 11h45 à 12h00 le matin et de 13h15 à 13h40 et de 16h à 16h20 l'après-midi et le mercredi matin de 11h15 à 11h30

Article 2 : Exception est faite aux cars scolaires qui seuls sont autorisés à stationner devant les écoles durant ces périodes.

Article 3 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.



VESTI BOUTIQUE CROIX ROUGE A MONTDIDIER

Rue Armand de Vienne

Ouverture le Mardi 8 JANVIER

de 14 heures à 16 heures.



BROCANTE EN SALLE le 3 FEVRIER 2019

A ROLLOT

Ouverture des portes 8h et 17h.

Comité des Fêtes Rollotois

Inscription au 06.31.59.76.49

VOYAGE AU SALON DE L'AGRICULTURE

Le 2 Mars 2019 renseignement au Comité des Fêtes Rollotois tél :06.31.59.76.49



PROJET DE CREATION D'UN CLUB D'INITIATION A L'INFORMATIQUE.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez contacter M. Claude Baudouin au 07.89.26.35.77



Attention !

Les agents de collecte **refuseront** les sacs ou conteneurs à ordures ménagères s'ils contiennent du verre, des bouteilles plastiques, du carton ou tout autre matériau qui peut être recyclé.

Malgré de nombreux **RAPPELS** les containers de tri sélectif sont toujours considérés par certains(es) comme décharge.

Il est interdit de déposer aux pieds de ces containers des déchets de quelque nature que ce soit.

Des contrevenants ont été identifiés et des plaintes auprès de la gendarmerie déposées.

Nous vous souhaitons à tous une bonne et heureuse année 2019